

Notice de montage

I.	Nomenclature.....	1
II.	Introduction.....	1
III.	Principaux composants.....	2
IV.	Montage du rail	3
V.	Fiche de contrôle au montage.....	7
VI.	Limite d'utilisation	8
VII.	Garantie et limite de garantie	9
VIII.	Entretien et maintenance.....	9
IX.	Schéma d'implantation et fiche d'identification	11
X.	Fiche de contrôle	12

II. INTRODUCTION

La ligne de vie rail SecurLine Inox permet à un intervenant muni d'un EPI (Équipement de protection individuelle) de s'amarrer lors de travaux en hauteur. Cette ligne de vie fabriquée par SECURLINE Sécurité, basé à BARBEZIEUX (16300), est conforme à la norme EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013 lorsqu'elle est montée suivant cette notice de montage.

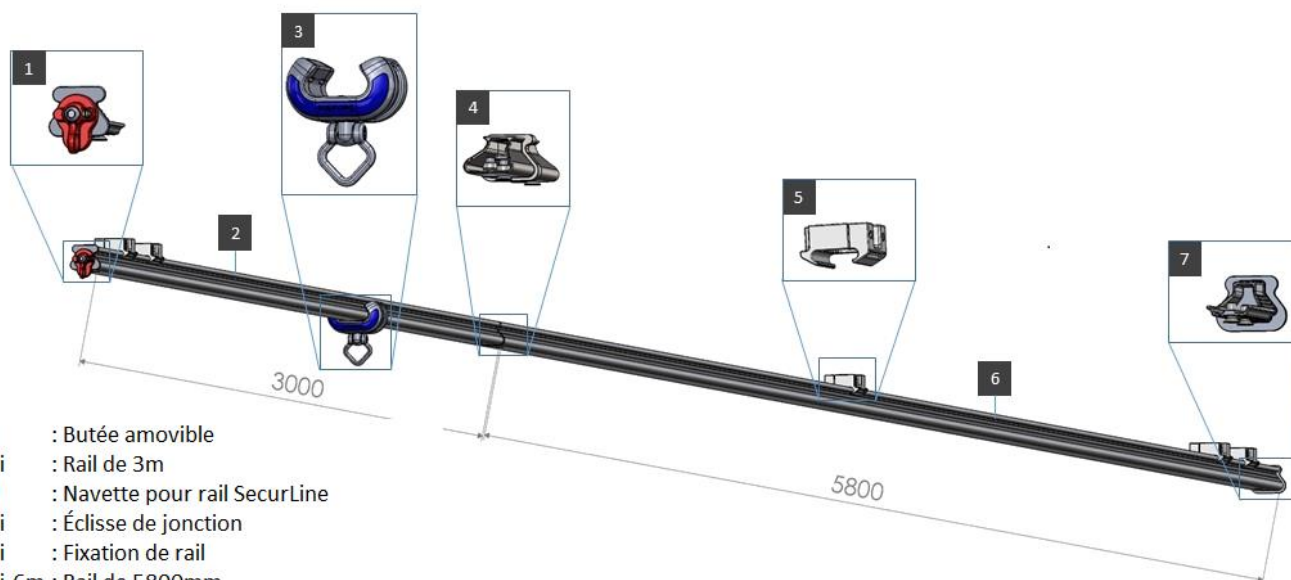
Le rail SecurLine est une ligne de vie rail horizontale sur support d'assurage rigide.

Qu'il s'agisse de réaliser des opérations de nettoyage ou d'entretien, d'inspecter une installation ou d'accéder tout simplement à un chantier en toute sécurité, la ligne de vie horizontale SecurLine représente la solution idéale pour protéger le personnel en cas de chute de hauteur. Le rail SecurLine peut être utilisé par 3 personnes.

Il est strictement interdit de changer, modifier, ajouter ou transformer les composants de la ligne SECURLINE sans accord préalable de SECURLINE.

Il est impératif de respecter les consignes stipulées dans la notice d'installation ainsi que les règles en vigueur pour la mise en sécurité d'une construction.

I. NOMENCLATURE



- 1: SR83 : Butée amovible
- 2: SR80i : Rail de 3m
- 3: SR90 : Navette pour rail SecurLine
- 4: SR81i : Éclisse de jonction
- 5: SR84i : Fixation de rail
- 6: SR80i-6m : Rail de 5800mm
- 7: SR82i : Butée fixe

III. PRINCIPAUX COMPOSANTS

Rail, réf SR80i et SR80i-6m

Rail en inox 316L de dimension 45 x 60 mm en longueur de 3000 et 5800mm. Commercialisé sous la référence SR80i pour la longueur standard de 3 mètres et SR80i-6m pour la longueur de 5800mm. Le rail peut être coupé et percé chez SecurLine et livré à d'autres longueurs.



Éclisse de jonction, réf SR81i

Pièce permettant la jonction entre 2 rails. Mise en place par 4 vis M8 :



Butée d'extrémité fixe, réf SR82i



Système de butée. Bloque la sortie de la navette SR90 du rail.

Butée amovible d'extrémité, réf SR83i

Système de butée avec mécanisme permettant de libérer la sortie de la navette SR90i. Le mécanisme est équipé d'un ressort de rappel repositionnant automatiquement la butée en position fermée.



2

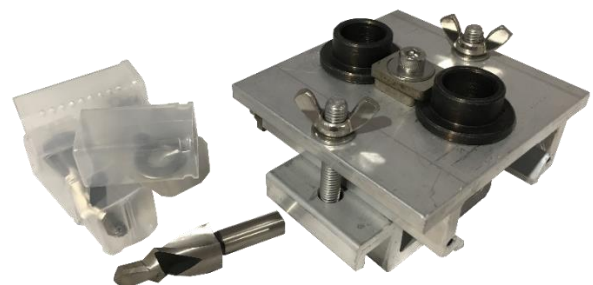
Support à visser, réf SR84i

Support de rail mis en place avec une fixation M12. La pièce peut être installée sur un support métallique ou béton. Le blocage du rail dans la pièce se fait par le serrage de 2 vis M8 latéralement, à serrer avec une clé 6 pans. Une variante SR84i-G (de couleur noir) existe pour permettre au rail de glisser sur les grandes longueurs et permettre la dilatation du rail.



Gabarit de perçage, réf SR89

Outils permettant de percer le rail avec la précision nécessaire au bon montage. Pour faciliter le montage, la découpe, le perçage et le prémontage du rail peuvent être effectués par notre atelier :



Ces outils d'installation ne sont pas couverts par la norme

Navette standard, réf SR90

Navette avec 8 roulettes disposant de roulement à aiguille et d'un revêtement téflon. Peut circuler sur le rail en position sol, plafond et latérale :



Panonceaux, réf SL12



Le panonceau est à positionner **SUR** la ligne de vie. Il renseigne notamment du nombre de personnes autorisées à utiliser la ligne de vie en même temps, qui est au maximum de 3. Il renseigne également la date de la dernière inspection, ce qui donne également la date de la prochaine inspection. Pour rappel, la ligne de vie doit être inspectée tous les ans. **Si aucun panonceau n'est présent à proximité de la ligne de vie, ne pas utiliser cette dernière.**

IV. MONTAGE DU RAIL

Avant tout montage, il est impératif de suivre scrupuleusement les instructions de ce manuel.

Principales règles de montage

- 3 fixations minimum, peu importe la longueur du rail
- Distance entre fixations 10 maximum. Lors de la conception de la ligne de vie, il est préférable de limiter les entraxes à 6m pour éviter la flèche naturelle du rail
- Porte-à-faux du rail de 200mm maximum
- 2 fixations en fin de rail, espacées de 150 - 200mm
- Mise en place des supports à visser par de la boulonnerie M12 inox

3

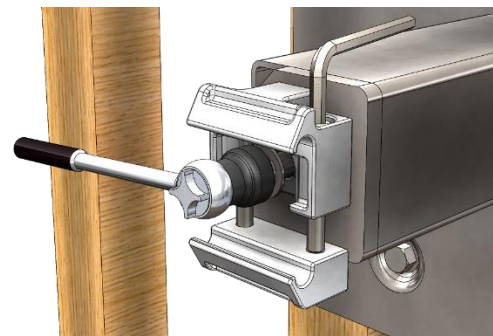
Couple de serrage à respecter :

- Visserie M12 inox – 50 : 35 Nm
- Visserie M10 inox – 50 : 30 Nm
- Visserie M8 inox – 50 : 20 Nm

Montage des supports de rail

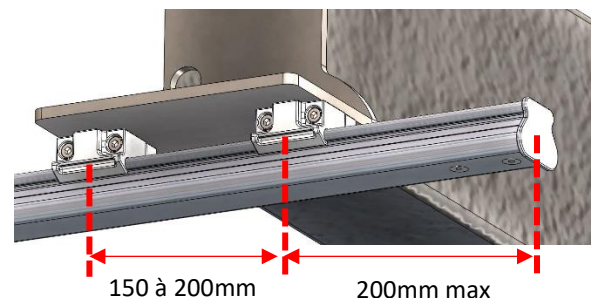
Les supports de rail doivent être mis en place tous les 10m maximum, peu importe la position des éclisses de jonction. Les supports doivent être mis en place sur des supports ayant une résistance suffisante pour reprendre un ancrage antichute de type D (1400daN dans le sens de la chute pour 3 personnes).

Mettre en place la fixation de rail par l'intermédiaire d'une vis M12 inox de longueur suffisante. La boulonnerie doit disposer d'un système d'anti-desserrement. SecurLine fournit une rondelle grower. Serrer la fixation au couple adapté.

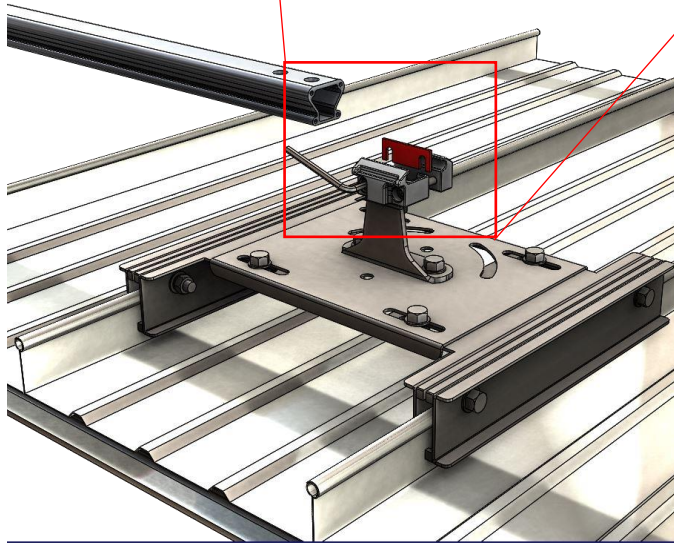


Ouvrir la pièce intermédiaire par l'intermédiaire d'une clé 6 pans 6mm.

ATTENTION : il doit y avoir 2 fixations à chaque extrémité de la ligne de vie, espacées de 150-200mm :

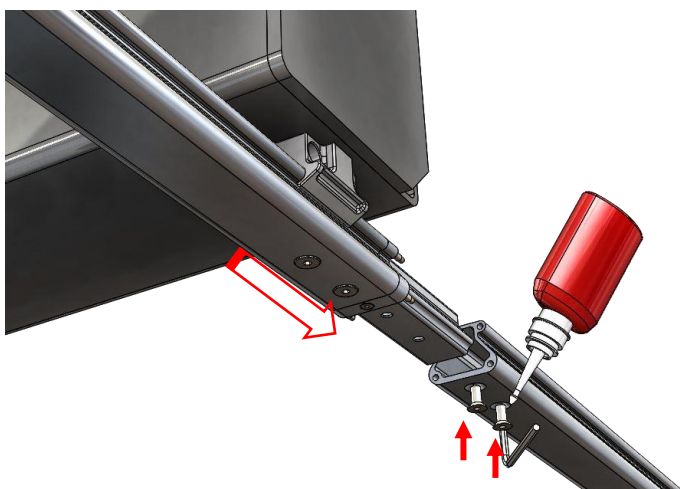


Pour les grandes longueurs soumises à la dilatation thermique, il est possible de mettre en place des fixations spécifiques SR84i-G libérant le déplacement latéral du rail :



Pour éviter le desserrement, les vis M8 CHC doivent être mises en place avec de la Loctite.

Mise en place des éclisses

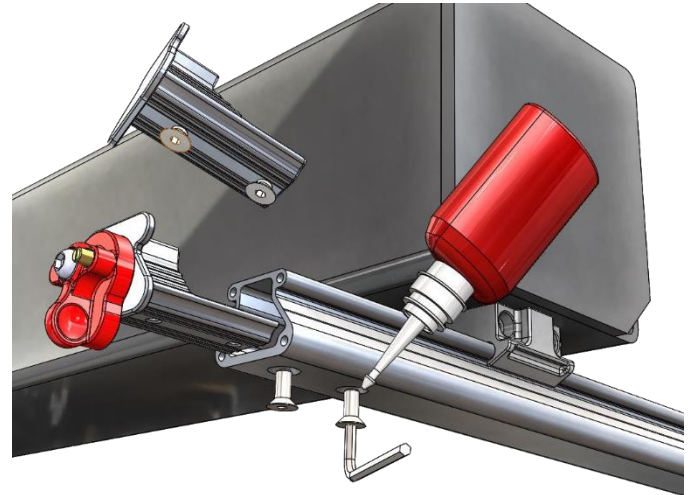


Les éléments de liaison se mettent en place par emboîtement et par l'intermédiaire de 4 vis M8 TFHC (tête fraisée hexagonale compact). Pour éviter le desserrement, il faut mettre de la Loctite ou un équivalent.

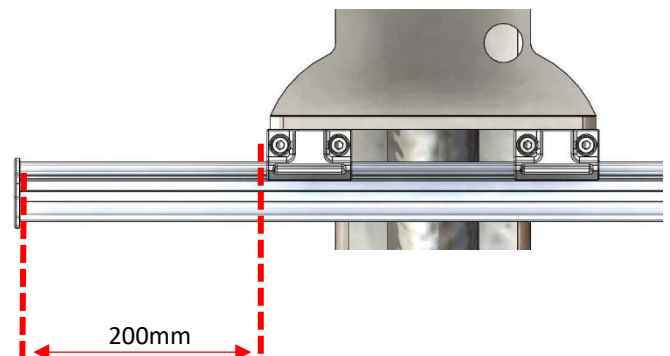
Un marquage peut être fait sur la vis au crayon pour faciliter les contrôles ultérieurs.

Mise en place des butées

Les butées se mettent en place par emboîtement et par l'intermédiaire de 2 vis M8 TFHC (tête fraisée hexagonale compact). Pour éviter le desserrement, il faut mettre de la Loctite ou un équivalent.

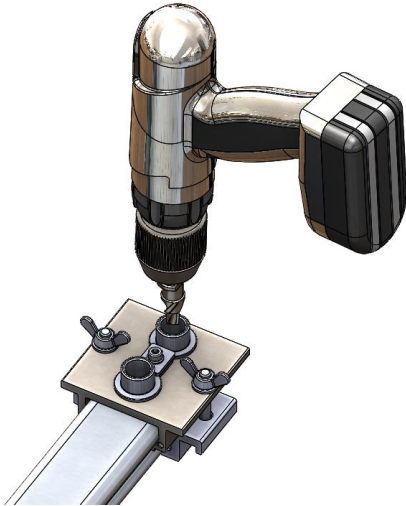


Le porte-à-faux doit être inférieur à 200mm.



Découpe du rail

Après une découpe propre du rail et un ébavurage, il est fortement conseillé d'utiliser l'outil de pose SR89 pour garantir la précision et le diamètre des réservations pour les vis M8 TFHC :



Mise en place des panonceaux

Le panonceau format « portrait » est à remplir et à positionner à l'accès à la ligne de vie. Il peut être complété par un schéma d'implantation de la ou des ligne(s) de vie.

Il donne les informations nécessaires avant d'accéder au site sécurisé, dont le **nombre de personne par ligne de vie**, la **date du dernier contrôle** et les **EPI préconisés**.



Panonceau à positionner au niveau de l'accès à sécuriser



Panonceau à positionner sur la ligne de vie

Si aucun panonceau n'est présent à proximité de la ligne de vie, la ligne de vie ne doit pas être utilisée. Le panonceau répond notamment aux exigences de marquage de l'EN 365 et doit être positionné sur le dispositif d'ancrage. C'est la fiche d'identité de la ligne de vie.

Est déjà renseigné :

- le nom et l'adresse du fabricant SecurLine,
- une indication enjoignant l'utilisateur à lire le mode d'emploi.

Est à renseigner obligatoirement vis-à-vis de l'EN 365 :

- le modèle de ligne de vie : **SecurLine Rail inox**,
- le numéro, le type de l'équipement et l'année du document auquel le produit est conforme : **EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013**,
- le nombre d'utilisateurs maximum (**3 personnes**),
- la date de la réception,
- la date du dernier contrôle.

Est à renseigner en plus :

- la longueur du dispositif de ligne de vie,
- la flèche du câble n'est pas à renseigner pour les lignes de vie rail,
- la hauteur de chute disponible,
- la date de l'installation,
- le type d'EPI préconisé par l'installateur,
- le nom de l'installateur.

De plus, sur chaque composant de la ligne de vie est indiqué :

- le nom du fabricant,
- la référence de la pièce,
- le numéro de lot du composant,
- la référence de la norme,
- un pictogramme « lire la notice ».

En cas de stockage avant pose, les composants doivent être stockés dans un endroit propre et sec. De même, lors du transport, les composants doivent être protégés de tout écrasement ou choc.

Les dispositifs d'ancrage doivent être conçus de manière à pouvoir être retirés de la structure sans endommager la structure ni le dispositif d'ancrage, permettant ainsi sa réutilisation, par exemple, aux fins d'un examen périodique.

Dans la mesure du possible, la ligne de vie doit être située au-dessus de l'opérateur, de façon à limiter la hauteur de chute. Si cela n'est pas possible, il convient de définir l'implantation de manière à réduire au minimum le risque de chute et la hauteur de chute.

Positionnez la ligne de vie pour qu'elle soit visible par l'utilisateur du dispositif antichute.

Le fonctionnement de cette ligne de vie rail est uniquement horizontal. Toute pente est à éviter.

L'ensemble des composants a été testé par SecurLine et répond aux exigences de la norme EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013.

L'installation de la ligne de vie Rail SecurLine sera réalisée dans les règles de l'art et en respectant les recommandations du fabricant des éléments de fixation (chevilles...).

La fixation des composants intermédiaires et d'extrémité sur leur support sera réalisée par de la visserie de diamètre 12 mm en inox offrant une résistance minimum à la rupture en cisaillement de 2000 daN.

Recommandations relatives à l'installation prévues dans l'annexe informative A de la norme EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013 : en cas de fixation dans l'acier ou le bois, il conviendra qu'un technicien compétent vérifie par le calcul que les données en matière de conception et de montage sont conformes à la norme EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013.

Pour le béton ou la pierre, il est impératif de se reprendre soit par tiges traversantes, soit par fixations chimiques. **Il est alors impératif de tester la qualité de la pose par un test à 500daN pendant 15 secondes.** Attention, cet essai doit être effectué avant la mise en place des composants SecurLine. Réaliser cet essai avec les composants de la ligne de vie en place entraînerait la déformation de l'ancrage.

Pour le bois, il est obligatoire de se reprendre par tiges traversantes ou par contre-platines.

En cas de fixation dans d'autres matériaux, il convient que l'installateur vérifie l'adéquation des matériaux structurels soit par une note de calcul, soit par une méthodologie d'essai.

Si des interfaces spécifiques doivent être conçues, l'installateur devra les faire dimensionner par une personne compétente. Ces interfaces devront être correctement traitées contre la corrosion.

Toute modification de l'équipement ou toute adjonction à l'équipement ne peut se faire qu'avec l'accord préalable écrit de SECURLINE. Toute réparation doit être effectuée conformément aux modes opératoires de SECURLINE.

Un panneau indiquant la présence des ancrages dans la zone sécurisée doit être mis en place à proximité des ancrages ou à l'accès sur zone. Ce panneau doit être rempli suite au montage et après chaque vérification périodique. Ce panneau fait également office de fiche d'identification

V. FICHE DE CONTRÔLE AU MONTAGE

POINT DE CONTRÔLE	OUI	NON	SANS OBJET	REMARQUE
Les pièces mobiles et le rail ne présentent pas de défaut : corrosion, fissures...				
Vérifier que toutes les pièces de l'ensemble sont présentes (rails, fixations, éclisses, butées ...).				
Le porte-à-faux (jusqu'à la butée) est de moins de 200mm.				
La distance maximale entre 2 fixations et inférieure à 10m. Présence de 25 fixations aux extrémités selon le manuel d'assemblage.				
Une pièce de fixation est placée de part et d'autre de l'angle. Présence de 3 fixations minimum, avant et après le rail.				
Les fixations de rail sont placées sur des interfaces conformes à la norme EN-795 D 2012 et à la TS 16 415 de 2013 en matière de résistance, soit une résistance à 1400daN dans le sens de la chute.				
Au moins 3 fixations sont présentes sur la ligne de vie rail.				
Une butée est mise en place à chaque extrémité de rail.				
Présence d'un panneau d'identification complètement rempli par ligne de vie.				

VI. LIMITE D'UTILISATION

Le système EPI doit être relié à la ligne de vie au moyen d'un connecteur EN362 mis en place sur le chariot.

La ligne de vie SecurLine est destinée exclusivement à l'accrochage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Il convient que le dispositif d'ancrage soit utilisé uniquement comme équipement de protection individuelle contre les chutes et non comme équipement de levage.

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à SecurLine ou à votre distributeur.

La résistance de la ligne de vie étant directement liée à la qualité du support, la conformité ne pourra être établie que si le(s) matériau(x) le constituant est (sont) exempt(s) de tout vice de fabrication ou de chute de performance dépendante de sa mise en œuvre ou de son utilisation (vieillesse, surcharge, attaques chimiques ou climatiques...)

La ligne de vie rail **SecurLine** ne doit être utilisée qu'avec du matériel d'assujettissement (harnais, longe...), possédant le marquage CE et utilisé conformément aux recommandations du fabricant.

Les pièces et accessoires ainsi que la position et la qualité des ancrages structurels seront rigoureusement ceux décrits dans ce dossier technique.

Cette ligne de vie sert à sécuriser un intervenant contre les chutes et **pourra au besoin être utilisé comme système de suspension** (déplacement horizontal pour appareillage de maintenance), sous certaines conditions. Se rapprocher de SecurLine.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien et pour les examens périodiques, ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Le système est conforme pour la sécurisation de 3 opérateurs pour des déplacements horizontaux.

La ligne de vie répond aux exigences de la norme EN-795-D 2012 et à la TS 16 415 de 2013. Cette classe d'ancrage n'est pas soumise au règlement 2016/425.

La durée de vie du dispositif est illimitée. Seule la vérification périodique peut mettre au rebus certains composants.

Conformément à la norme EN 363, les produits associables sont :

- un dispositif d'ancrage (EN 795),
- un connecteur (EN 362),
- un système antichute (EN 354, 355 ou 360),
- un harnais d'antichute (EN 361).

(Point d'accrochage dorsal ou sternal)

La ligne de vie peut être utilisée conjointement à des antichutes à rappel automatique EN 360 de tous types et de toutes marques aptes pour le type d'utilisation qu'il en sera fait, ainsi qu'avec tout type d'antichute EN353-2.

Il est interdit de :

- utiliser une ligne de vie SecurLine qui présente un défaut (corrosion, déformation...),
- utiliser une ligne de vie qui a arrêté une chute et qui n'a pas été changée ou contrôlée,
- assurer la protection de plus de 3 personnes attachées à la même ligne de vie (sauf accord spécifique du fabricant),
- suspendre des charges à la ligne de vie,
- apporter une quelconque modification aux composants de la ligne de vie.

8

ATTENTION :

L'utilisation de la ligne de vie doit être effectuée par une personne en bonne santé et en pleine possession de ses moyens physiques. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation de ce type de dispositif d'ancrage et doit avoir les compétences pour utiliser ce type d'EPI antichute.

Dans la mesure du possible, le dispositif d'ancrage doit être situé au-dessus de l'opérateur, de façon à limiter la hauteur de chute.

La connexion à la ligne de vie d'un EPI et l'utilisation de celui-ci doivent avoir fait l'objet d'une démonstration à tout opérateur avant usage.

Il est nécessaire de respecter les règles d'association des produits EPI pour obtenir un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN363 (chapitre VII).

L'utilisation du dispositif consiste, avant d'utiliser le dispositif antichute, à vérifier, chaque fois, que la ligne de vie est en état de fonctionnement (non déformée, non corrodée, les fixations sont bien serrées).

L'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

Le harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes. L'utilisateur doit être relié à l'ancrage par l'intermédiaire d'un système antichute conforme (antichute à rappel automatique ou longe), au point sternal ou dorsal de son harnais.

Il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni avec d'autres obstacles la trajectoire de la chute. De même, l'utilisateur doit faire attention aux effets de chute pendulaire.

À proximité de l'ancrage, un panneau informe l'utilisateur de la date de la dernière vérification périodique.

VII. GARANTIE ET LIMITE DE GARANTIE

Les composants de la ligne de sécurité sont garantis contre tout vice de fabrication. La garantie s'étend au remplacement des pièces jugées défectueuses. Cette garantie est applicable 5 ans.

La garantie ne s'applique pas :

- aux matériaux de support,
- aux pièces détériorées suite à un essai de qualification ou à une utilisation de la ligne en dehors de prescriptions,
- au montage.

L'ensemble des composants est traité contre la corrosion et le rayonnement UV.

VIII. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Les lignes de vie doivent être immédiatement retirées de la circulation :

- si leur sécurité est mise en doute,
- si elles ont déjà été utilisées pour arrêter une chute.

Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Avant chaque utilisation de la ligne de vie :

- vérification visuelle du bon état apparent,
- si un composant est détérioré, la ligne de vie ne doit plus être utilisée. Elle doit impérativement être condamnée et les composants défectueux doivent être remplacés après contrôle de la structure.

La ligne de sécurité ne nécessite aucun entretien particulier

Il est **obligatoire** de contrôler attentivement la ligne de vie SecurLine au moins une fois par an. La personne chargée de la vérification doit être compétente et doit maîtriser cette notice de montage ainsi que la réglementation en matière de travaux en hauteur. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Cette vérification visuelle consiste à analyser le bon état général des composants (rail, fixations, pièces intermédiaires, chariot, serrage des fixations, fonctionnement à l'utilisation, lisibilité des marquages...). Le tableau 36 reprend la liste des points de contrôle.

Le nettoyage des composants de la ligne de vie doit être effectué avec de l'eau et du savon. Aucun produit chimique ne doit être utilisé.

Après chaque vérification, il est impératif de renseigner le panneau par un macaron ou un marquage dans la zone prévue à cet effet.

Toute réparation doit être effectuée conformément aux modes opératoires de SECURLINE. En cas de doute sur les opérations de maintenance, contacter le 05 45 78 83 85 ou votre revendeur.

Pour les réparations que SECURLINE juge envisageables, les réparations doivent faire l'objet d'instructions écrites, rédigées dans les langues officielles du pays dans lequel l'article est mis en service. Ces instructions doivent comprendre une clause précisant que les réparations ne doivent être effectuées que par une personne compétente, autorisée par le fabricant et dans le respect strict des instructions du fabricant.

Le tableau de vérification annuelle est le suivant :

POINTS DE CONTRÔLE	OUI	NON	SANS OBJET	REMARQUES
Les pièces mobiles et le rail ne présentent pas de défaut : corrosion, fissures...				
Vérifier que toutes les pièces de l'ensemble sont présentes (rails, fixations, éclisses, butées).				
Le porte-à-faux (jusqu'à la butée) est de moins de 350mm.				
La distance maximale entre 2 fixations et inférieure à 10m. Présence de 25 fixations aux extrémités selon le manuel d'assemblage.				
Une pièce de fixation est placée de part et d'autre de l'angle. Présence de 3 fixations minimum, avant et après le rail.				
Les fixations de rail sont placées sur des interfaces conformes à la norme EN-795 D 2012 et à la TS 16 415 de 2013 en matière de résistance, soit une résistance à 1400daN dans le sens de la chute.				
Au moins 3 fixations sont présentes sur la ligne de vie rail.				
Une butée est mise en place à chaque extrémité de rail.				
Présence d'un panneau d'identification complètement rempli par ligne de vie.				
Les navettes ne présentent pas de défaut et ne sont pas encrassées. Au besoin, effectuer un démontage-nettoyage de la navette (voir avec le fabricant).				

IX. SCHEMA D'IMPLANTATION ET FICHE D'IDENTIFICATION

Client (nom, adresse...) :

Bâtiment :

Installateur :

Type de ligne de vie : SECURLINE

Fabricant : SARL SECURLINE Sécurité, 36 avenue de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, Tél : +33 (0)5 45 78 83 85

Type d'interface (potelet, platine) :

Type d'ancre structurelle :

Type de structure porteuse (nature, épaisseur) :

Type de tests réalisés :

Schéma d'implantation (les différentes lignes de vie doivent être numérotées pour renseigner la fiche d'identification) :

Référence interne de la ligne de vie	Type d'interface	Type d'ancre structurelle	Numéro de série (sur le plomb)	Année de fabrication	Date d'achat	Date de première utilisation

X. FICHE DE CONTROLE

Contrôle N° ... (pour la numérotation des lignes de vie, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :

Date du contrôle : Date d prochain contrôle :

Numéro de la ligne de vie	Remarque sur l'état de la ligne de vie en rapport avec le tableau de vérification (tableau 36)	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur

Contrôle N° ... (pour la numérotation des lignes de vie, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :

Date du contrôle : Date d prochain contrôle :

Numéro de la ligne de vie	Remarque sur l'état de la ligne de vie en rapport avec le tableau de vérification (tableau 36)	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur